

METAVISIO

Société anonyme au capital de 10 088 007,60 euros

Siège social : Château Saint Ange, 157, rue du caporal Félix Poussineau – 77190 Dammarie-Les-Lys
793 834 888 R.C.S. Melun

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société METAVISIO (ci-après la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels au cours dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 -	Activité de la Société et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025	4
1.1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025	4
1.2	SITUATION DE L'ACTIVITÉ ET ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES	4
1.3	Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées.....	5
1.3.1	Résultats économiques et financiers de la Société.....	5
1.3.2	Résultats économiques et financiers de la Société et proposition d'affectation du résultat	6
1.4	Activité en matière de recherche et développement et de production	6
1.5	Activités polluantes ou à risque	7
1.6	Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers.....	7
1.7	Evolution prévisible et perspectives d'avenir.....	9
1.8	Evènements importants survenus entre la clôture de l'exercice et l'établissement du rapport	9
CHAPITRE 2 -	Filiale et participations	11
2.1	Activités des filiales de la Société	11
2.2	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.....	12
CHAPITRE 3 -	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	13
CHAPITRE 4 -	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	14
CHAPITRE 5 -	Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	15
CHAPITRE 6 -	Répartition du capital et actions d'autocontrôle.....	16
6.1	Evolution de la répartition du capital au cours des 3 derniers exercices.....	16
6.2	Franchissement de seuils légaux	16
6.3	Actionnariat salarié.....	16
6.4	Informations relatives à l'autocontrôle.....	16
CHAPITRE 7 -	Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	17
7.1	Composition du conseil d'administration et de la direction générale	17
7.1.1	Conseil d'administration	17
7.1.2	Direction générale.....	19
7.2	Rapport sur les délégations en cours en matière d'augmentations de capital.....	19
7.3	Conventions conclues avec les mandataires sociaux	27
7.3.1	Conventions réglementées	27
7.3.2	Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital	28
CHAPITRE 8 -	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	29
CHAPITRE 9 -	Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux et participation au capital.....	30
9.1	Participation au capital des mandataires sociaux	31
CHAPITRE 10 -	Mandats des commissaires aux comptes.....	32
10.1	Commissaires aux comptes	32
10.2	Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.....	32
CHAPITRE 11 -	Liste des conventions réglementées et des conventions courantes	33
11.1	Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2025	33
11.2	Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2025	33
11.3	Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2025	33

11.4 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers.....	33
11.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes.....	33
CHAPITRE 12 - Informations diverses.....	34

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

METAVISIO est une entreprise française spécialisée dans la conception, le marketing et la commercialisation d'ordinateurs portables qui sont distribués dans plus de 52 pays. Elle conçoit également des tablettes et périphériques. La Société détient à 100% une filiale au Delaware. SFIT USA CORP a été créée le 20 août 2018. La Société détient à 100% une filiale au Pays Bas. METAVISIO B.V a été créée en avril 2023. La Société détient à 99.99% une filiale en Inde. METAVISIO COMPUTING INDIA PRIVATE LIMITED a été créée en janvier 2023. La Société détient 36 % d'une filiale en Chine. METAVISIO AI SHENZHEN CO LTD., a été créée en novembre 2024. La société détient à 75% une filiale en Arabie Saoudite. METAVISIO SOLUTION COMPANY a été créée le 23 juillet 2025.

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les principaux événements survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été les suivants :

Opérations sur le capital :

En 2025, la société a procédé à des augmentations de capital de 632.163.853 actions ordinaires Nouvelles. Les augmentations de capital par nature d'opérations sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission (dont impact sur mécanisme d'ajustement)
Conversion d'obligation remboursables en actions	313 936 023	26 411 682,99	-19 001 683,28
Placement privée	249 917 400	2 499 174,00	-344 000,00
Conversion d'obligations convertibles en actions	68 039 891	2 477 291,15	-2 216 064,05
Attribution d'actions gratuites (AGA)	270 539	2 705,39	0,00
Réductions du nominal		-29 299 610,04	
Frais d'augmentations de capital			-235 613,21
Total	632 163 853,00	2 091 243,49	-21 797 360,54

Ouverture de nouvelles filiales

En juillet 2025, la société a ouvert une filiale en Arabie Saoudite afin de pénétrer le marché arabe. Cette filiale, dont la Société détient 75% est en partenariat avec le groupe United Continents Business Services qui détient 25%.

Situation bilancielle :

Au 31 décembre 2025 :

- les capitaux propres s'élèvent à -28 439 224€ (contre 26 120 945 € au 31 décembre 2024).
- le total bilan s'établit à 17 085 529 € fin 2025 (contre 80 874 531 € au 31 décembre 2024).
- la trésorerie nette de dettes financières s'élève à 144 800 € fin 2025 (contre 393 400 € au 31 décembre 2024).

Nous rappelons que les communiqués de presse publiés par la Société sont disponibles sur son site Internet (<https://www.metavisio.eu/communiques>).

1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.3.1 Résultats économiques et financiers de la Société

	31/12/2025	31/12/2024	Renvoi
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	10 622 460	29 203 438	D.1
Production vendue	- 1 031 345	23 898 114	D.1
Montant net du chiffre d'affaires	9 591 115	53 101 552	
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions	558 710	1 564 010	
Reprises sur amort., dép. et provisions	1 365 152	305 552	D.3.b
Produits des cessions d'immobilisations			
Autres produits	278 184	715 223	D.3.a
Total des produits d'exploitation (I)	11 793 161	55 686 337	
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	9 396 603	38 589 360	D.1
Variations de stock (marchandises)	2 125 683	3 963 779	D.1
Achats de matières premières et autres approv.			
Variations de stock (m.p.)			
Autres achats et charges externes	3 803 644	5 857 824	D.2.a
Impôts, taxes et versements assimilés	88 374	118 338	D.2.b
Salaires	1 735 219	1 764 579	E.2 / E.3.b
Cotisations sociales	696 830	702 558	
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immob. : dotations aux amortissements	314 836	448 630	
Sur immob. : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	43 226 072	1 537 054	
Dotations aux provisions		66 413	
Autres charges	9 364 199	3 485 475	D.2.c
Total des charges d'exploitation (II)	70 751 462	56 534 009	
Résultat d'exploitation (I-II)	- 58 958 300	- 847 673	
Quote-part sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation			

D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		3 333	
Autres intérêts et produits assimilés	1 296 666	78 100	
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des cessions d'immob. financières			
Produits nets sur cessions de VMP			
Total des produits financiers (V)	1 296 666	81 433	
Charges financières			
Dotations aux amort., dépréciations et provisions		29 900	D.4
Intérêts et charges assimilées	6 442 323	2 802 633	D.4
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immob. financières cédées			
Charges nettes sur cessions de VMP			
Total des charges financières (VI)	6 442 323	2 832 533	
Résultat financier (V-VI)	-5 145 657	-2 751 100	
Résultat courant (I-II+III-IV+V-VI)	- 64 103 958	- 3 598 773	
Produits exceptionnels (VII)			D.5
Charges exceptionnelles (VIII)		707 555	D.5
Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-	- 707 555	
Participation des salariés (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)	46 998	- 116 427	D.6
Total des produits (I+III+V+VII)	13 089 827	55 767 770	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	77 240 783	59 957 670	
Résultat de l'exercice	- 64 150 956	- 4 189 900	

1.3.2 Résultats économiques et financiers de la Société et proposition d'affectation du résultat

Au cours de l'exercice 2025, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 9 591 115€ contre 53 101 552 € au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à - 58 958 300 € contre une perte d'exploitation de - 847 673 € au cours de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de - 64 150 956 € que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2025, serait débiteur de -64 164 363 €.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

Afin de choisir des partenaires fiables pouvant répondre aux diverses exigences de rapport de qualité/prix, la société met en place systématiquement un audit approfondi. Celui-ci a pour but de contrôler et de garantir le niveau de qualité, la capacité de production, le respect des certifications telles que les ISO, l'environnement de production et l'environnement des travailleurs. Nos partenaires sont contractualisés Intel, Google et Microsoft ce qui garantit les process de conception, de production et de qualité.

La capacité de production et d'adaptation à nos besoins liés à notre développement sont primordiales. Les Design Houses et les usines partenaires sont sélectionnées selon leur capacité de suivre l'évolution de la Société. La diversification et l'adaptation des produits selon notre développement territorial sont également pris en compte dans la mise en place des partenariats.

Pour chaque production, un cahier des charges au niveau de la conception du produit, du rapport qualité/prix et du process de production est mis en place en France. Nos équipes en Chine veillent à l'application stricte de celui-ci. Un contrôle qualité est mis en place à partir de l'étape « Sourcing » jusqu'à la livraison des clients. Cela permet à la Société d'optimiser la qualité des produits et des services mais également les charges d'achat, de développement et de transport.

Ayant un département R&D, la Société assure la conception Hardware des produits tout en personnalisant le développement de software de la marque.

METAVISIO continue de développer des produits innovants sous la marque Thomson.

Nos équipes techniques ont coordonné les projets de R&D avec nos différents partenaires, ils ont assuré la veille technologique et se sont concentrés sur cet exercice sur l'aspect qualitatif des nouveaux produits qui ont enrichi et continueront d'enrichir le catalogue THOMSON.

Thomson Computing a poursuivi son projet de relocalisation d'une partie de ses activités d'assemblage et de réparation en France. Les lignes SAV sont dorénavant internalisées et parfaitement maîtrisées selon notre charte de qualité. Concernant l'activité d'assemblage, THOMSON Computing est dorénavant en pleine maîtrise de ses lignes de production, en assurant en amont, les travaux de R&D nécessaires à la réalisation de ses logiciels, la conception de ses produits ainsi que leur design et packaging.

1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

La nature des activités de la Société n'entraîne aucun risque significatif pour l'environnement.

1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de change

Au deuxième semestre 2025, la Société a concentré ses achats de marchandises par le biais de son partenaire en France, les échanges financiers étant en euros. Peu de ventes ont été réalisées en dollars, limitant ainsi tout risque et besoin en couverture de change.

Enfin, la direction financière de la Société dispose d'une expertise et d'une expérience importante sur les sujets de gestion des problématiques de change, ce qui réduit les chances de réalisation des risques qui y sont associés.

La société n'a plus de contrats d'options et d'accumulateurs de change à termes de devise USD pour couvrir le risque de change au 31/12/2025.

Risques en termes de besoins de financement du fonds de roulement

La Société a des besoins de financement importants pour être en mesure de satisfaire son activité ainsi que pour lui permettre de développer et de commercialiser ses nouveaux produits.

Les besoins de trésorerie annuels de la Société ont été jusqu'à présent assurés grâce à des outils tels que l'affacturage, la négociation de délai de paiement avec ses fournisseurs ou l'augmentation du capital.

La capacité de la Société à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. De plus, la Société ne peut garantir que des fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'elle en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles à des conditions acceptables.

La Société pourrait se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui le conduirait à rechercher des sources de financement en particulier, via le recours à des financements bancaires permettant un effet de levier, via l'émission d'instruments financiers classés en passifs financiers ou via l'émission d'actions nouvelles.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait choisir de freiner le développement de son activité.

La Société a été placée en redressement judiciaire le 16 mars 2026. Afin de financer la période d'observation de ce redressement, une ligne de financement de 500 000 € par émission d'obligations remboursables en numéraire ou en actions nouvelles ou existantes (« ORNANE ») a été mise en place le 13 mars 2026. La Société utilisera ce financement au fur et à mesure de ses besoins.

Risque de crédit

En ce qui concerne les créances clients, la Société évalue régulièrement, en interne, le risque de crédit client et la situation financière de ses clients. A cette occasion, la Société veille lors de la sélection des clients, et distributeurs, à la qualité de leur assise financière et à leur respect de la réglementation locale.

La Société travaille principalement avec des enseignes de la grande distribution dont le risque de crédit est limité.

De plus, la Société a recours aux services de la société d'affacturage EDEBEX pour toute l'Europe.

La société ne cède ces créances au factor que si les clients concernés par lesdites créances sont couverts par l'assurance-crédit du factor.

Lors de la cession des créances aux sociétés d'affacturage : la Société comptabilise les créances cédées en contrepartie du débit d'un « compte courant factor non disponible ». Puis, la Société porte le montant financé par les sociétés d'affacturage au débit d'un sous-compte courant « Factor disponible », la Société pouvant alors disposer des fonds correspondants. Lors du règlement des créances par le client : les sociétés d'affacturage en informent la Société et rendent disponible la quote-part qui n'avait pas été financée.

Risque de liquidité

Les contrats liés à l'endettement de la Société comportent certaines clauses usuelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de non-paiement d'une échéance. En conséquence, la Société est exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre des clauses de remboursement anticipé de ces emprunts bancaires.

Concernant le risque lié au remboursement anticipé de ses financements, les prêts ou crédits de la Société ne comportent pas de clauses de *covenants* imposant le respect de ratios financiers. Des clauses relatives au changement de contrôle de la Société sont néanmoins présentes mais ne trouvent pas à s'appliquer en cas d'augmentation de capital lors de l'introduction en bourse envisagée.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

1.7 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société depuis 2025 et en 2026 a orienté son activité également dans le BTOB et dans les marchés publics. L'évolution du contexte économique national permettra en 2026 de mettre en avant l'assemblage français la marque française et la seule société européennes en informatiques.

1.8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

La Société a demandé son placement redressement judiciaire au tribunal de commerce de Melun qui l'a accepté et prononcé le 16 mars 2026, afin d'être en mesure de proposer un règlement total de sa dette qui impacte les résultats des deux dernières années, en particulier la dette bancaire obtenues pendant le COVID avec des PGE et PPR.

Afin de financer la période d'observation de ce redressement, une ligne de financement de 500 000 € par émission d'obligations remboursables en numéraire ou en actions nouvelles ou existantes (« ORNANE ») a été mise en place le 13 mars 2026. La Société utilisera ce financement au fur et à mesure de ses besoins.

Opérations sur le capital :

En 2025, la société a procédé à des augmentations de capital de 632.163.853 actions ordinaires Nouvelles. Les augmentations de capital par nature d'opérations sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission (dont impact sur mécanisme d'ajustement)
Conversion d'obligation remboursables en actions	313 936 023	26 411 682,99	-19 001 683,28
Placement privée	249 917 400	2 499 174,00	-344 000,00
Conversion d'obligations convertibles en actions	68 039 891	2 477 291,15	-2 216 064,05
Attribution d'actions gratuites (AGA)	270 539	2 705,39	0,00
Réductions du nominal		-29 299 610,04	
Frais d'augmentations de capital			-235 613,21
Total	632 163 853,00	2 091 243,49	-21 797 360,54

La prime d'émission étant affectée du fait du mécanisme d'ajustement lié au cours de bourse inférieur au nominal au moment des opérations en capital.

Activité commerciale

La Société en 2026 continue son activité grand public et développe ses commandes avec un carnet de commandes à fin mars 2026 de plus de 25M€. Ceci est particulièrement dû à la pénurie des mémoires qui facilite le développement des petites structures informatiques face aux géants qui ont des ruptures totales de par leur quantité très importantes.

Opérations de financement

Afin de financer la période d'observation de son redressement judiciaire, une ligne de financement de 500 000 € par émission d'obligations remboursables en numéraire ou en actions nouvelles ou existantes (« ORNANE ») a été mise en place le 13 mars 2026. La Société utilisera ce financement au fur et à mesure de ses besoins.

CHAPITRE 2 - FILIALE ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2025 :

Filiale				
SFIT USA Corp	Société de droit du Delaware	Siège social : 251 Little Falls Drive, Wilmington, New Castle, Delaware, 19808	File number : 7025323	Pourcentage de détention : 100
METAVISIO BENELUX B.V	Private Limited Liability Company	Siège social : Hogehilweg 16 1101CD Amsterdam Nederland	RSIN : 865186613	Pourcentage de détention : 100
METAVISIO COMPUTING INDIA PRIVATE LIMITED	Société à responsabilité limitée par actions	Siège social: Unit No 500, 5th Floor, ITL Twin tower, Plot No-B9, NSP, Pitampura, Delhi 110034	CIN : U32109DL2023FTC409862	Pourcentage de détention : 99.99
METAVISIO AI SHENZHEN CO LTD.,	Société à responsabilité limitée	Siège social : Bâtiment B, Centre d'innovation numérique (Centre nord de Hongrongyuan), Quartier Longhua, rue Minzhi, communauté Beizhan, District de Longhua, Shenzhen, Chine	91440300MADQC4A557	Pourcentage de détention : 36
SCI SAINTANGE	Société civile immobilière	Château Saint Ange, 157, rue du caporal Felix Poussineau – 77190 Dammarie-les-Lys	RCS : 535 002 067	Pourcentage de détention : 99
METAVISIO SOLUTION COMPANY	Limited liability company	,209, AL OLAYA	7050866347	Pourcentage de détention : 75
Participations				
Néant				

2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

La société SFIT USA Corp, créée le 20 août 2018, est une société dont le siège social est situé à Wilmington dans le Delaware. Cette filiale n'a pas d'activité sur 2025 et seule une police d'assurance américaine a été signée afin d'ouvrir le marché américain. Elle ne compte aucun salarié.

La société METAVISIO BENELUX B.V, créée le 24 avril 2023, est une société dont le siège social est situé à Amsterdam au Pays Bas. Cette filiale n'a pas d'activité sur 2025. Elle ne compte aucun salarié.

La société METAVISIO COMPUTING INDIA PRIVATE LIMITED, créée le 24 janvier 2023, est une société dont le siège social est situé à Delhi en Inde. Cette filiale n'a pas d'activité sur 2025. Elle compte deux salariés au 31/12/2024.

La société METAVISIO AI SHENZHEN CO LTD., créée en novembre 2024, est une société dont le siège social est à Shenzhen en Chine. Cette filiale n'a pas d'activité sur 2025. Elle compte cinq salariés.

La société METAVISIO SOLUTION COMPANY, créée en juillet 2025, est une société dont le siège social est en Arabie Saoudite. Cette filiale n'a pas d'activité sur 2025. Elle compte un salarié.

2.2 ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients de la Société et de ses filiales par date d'échéance au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 en application des articles L. 441-6-I et D. 441-4 du code de commerce :

	Article D. 441-6 - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441-6 - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (0 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (0 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	1130					1130	776					776
Montant total TTC des factures concernées	15 200 €	5 899 432 €	45 208 €	(689 109) €	(25 769 353) €	(20 498 622) €	6 740 167 €	1 350 450 €	2 510 546 €	768 017 €	(10 431 276) €	937 904 €
% du montant total des achats TTC de l'exercice	0,04 %	15,81 %	0,12 %	(1,85) %	(69,08) %	54,95 %						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							81,61 %	16,35 %	30,40 %	9,30 %	(126,30) %	11,36 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant HT total des factures exclues	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							30 jours, fin de mois					

Les montants présentés sont TTC et tiennent compte d'une date d'échéance à 60 j date de facture.

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du code de commerce :

NATURE DES INDICATIONS	2025	2024	2023	2022	2021
I. - Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social.	6 674 171	4 582 928	1 556 057	8 856 972	6 358 309
b) Nombre d'actions émises.	667 417 145	35 253 292	11 969 668	8 856 972	6 358 309
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.					
II. - Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires hors taxe (en M €).	6,9	53,1	28,3	30,9	60,7
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.					
c) Impôts sur les bénéfices.					
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.					
e) Montant des bénéfices distribués.	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action :					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.					
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.					
c) Dividende versé à chaque action.	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
IV. - Personnel :					
a) Nombre de salariés.	20	29	29	34	34
b) Montant de la masse salariale (en M €)					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.).					

CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

6.1 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2025, 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 :

Actionnaires	Capital au 31/12/2025		Capital au 31/12/2024		Capital au 31/12/2023	
	Nombre actions et droits de vote	Pourcentage	Nombre actions et droits de vote	Pourcentage	Nombre actions et droits de vote	Pourcentage
Stéphan Français	129 109 518	19,3 %	8 983 979	25,48	5 356 102	45,44
American AI and hardware investments ltd	-5%	-5%	3 662 524	10,39	Non-actionnaire	Non-actionnaire
Global Tech Opportunities 24	-5%	-5%	- 5%	- 5%	1 000 000	8,48
Hexagon Capital Fund	-5%	-5%	- 5%	- 5%	758 728	6,44
Flottant	538 307 627	80,7 %	22 606 789	64,13	4 854 838	40,56
Totaux	667 417 145	100	35 253 292	100	11 969 668	100

Au 31 décembre 2025 et à la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Il est prévu un droit de vote double (article 13 des statuts).

6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune déclaration de franchissement seuil n'a été réalisée à la Société en application des dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce.

6.3 ACTIONNARIAT SALARIE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L. 225-102 du code de commerce.

Au 31 décembre 2025 et à la connaissance de la Société, les salariés détiennent 120 000 actions, soit 0,01 % du capital social.

6.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

La Société ne possède aucune action en autocontrôle et n'a pas été autorisée à le faire par l'assemblée générale.

CHAPITRE 7 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

7.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

7.1.1 Conseil d'administration

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration est composé des membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel	Adresse professionnelle
Stéphan FRANCAIS	PDG	56	Non	14 octobre 2021	AG statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026	Siège social
Pierre KRASNOVSKY	Administrateur	64	Non	4 novembre 2023 (démission le 18 juin 2025)	AG statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026	Siège social
Mengqiu ZHU	Administrateur	47	Non	16 mai 2024	AG statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026	Siège social
Alexander REES-EVANS	Administrateur	31	Oui	19 décembre 2024	AG statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026	Siège social

Stéphan Français, Président du conseil d'administration et Directeur général (56 ans)

Il est diplômé d'une maîtrise de création d'entreprises à Paris X mais également d'un DEA de sciences politiques et d'un doctorat de sciences politiques sur le développement d'un axe de coopération entre l'Asie et la France.

A la fin de ses études, il décide de se lancer dans l'informatique au sein du groupe PPR où il fera carrière pendant 10 ans finissant directeur des achats chez Surcouf.

Après une première aventure entrepreneuriale avec DNS en tant qu'associé pour le développement d'une gamme d'importation sous la marque SoundVision, il décide de créer la Société autour de la conception de produits informatiques sous la marque Thomson.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025	
Fonctions	Sociétés
<i>Sociétés en France</i>	
Gérant	SAINTANGE
<i>Sociétés hors de France</i>	
Néant.	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années	
<i>Sociétés en France</i>	
Néant.	

Sociétés hors de France
Néant.
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 129 109 518

Pierre Krasnovsky, Administrateur (64 ans) – démission le 18 juin 2025

Pierre Krasnovsky a exercé un mandat de Président DG pendant 20 ans et ensuite est devenu directeur Grands comptes chez METAVISIO avant de reprendre une position de directeur général en octobre 2023.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025	
Fonctions	Sociétés
<i>Sociétés en France</i>	
Néant.	
<i>Sociétés hors de France</i>	
Néant.	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années	
Sociétés en France	
Néant.	
Sociétés hors de France	
Néant.	
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 0	

Mengqiu Zhu, Administrateur (47 ans)

Mengqiu Zhu est directeur Design Marketing de la société METAVISIO depuis sa création en 2013. Il a une expérience de plus de 20 ans dans ce domaine.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025	
Fonctions	Sociétés
<i>Sociétés en France</i>	
Néant.	
<i>Sociétés hors de France</i>	
Néant.	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années	
Sociétés en France	
Néant.	
Sociétés hors de France	
Néant.	
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 100 000	

Alexander Rees-Evans, Administrateur (31 ans)

Alexander T. Rees-Evans a récemment rejoint le monde de la cryptographie, en collaborant initialement avec la plateforme d'échange d'actifs de luxe, Idoneus. Depuis, il a dirigé de grandes équipes de vente dans un échange centralisé, des plateformes de placement privé et a été le directeur des ventes internationales chez Kaizen Finance où plus de 40 projets ont été construits et lancés.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025
--

Fonctions	Sociétés
<i>Sociétés en France</i>	
Néant.	
<i>Sociétés hors de France</i>	
Néant.	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années	
Sociétés en France	
Néant.	
Sociétés hors de France	
Néant.	
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 0	

7.1.1.2 Evolution de la composition du conseil d'administration depuis le 1er janvier 2026

L'assemblée générale ordinaire du 9 janvier 2026 a nommé M. Kristof Houben, citoyen belge né le 1er août 1980 à Anvers (Belgique), en qualité de membre du conseil d'administration pour une durée de trois (3) années. M. Kristof Houben exercera ainsi ses fonctions jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Kristof Houben apporte une expertise de 15 ans dans le secteur IT, tant en retail qu'auprès des fabricants. Après plus de cinq ans passés chez Acer dans des fonctions de vente sur les régions EMEA et Asie, Kristof a exercé pendant huit ans des responsabilités au sein de la direction commerciale de Lenovo, où il a notamment occupé le poste de Director EMEA e-commerce, Product & Business Management.

7.1.2 Direction générale

7.1.2.1 Composition de la direction générale au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, la direction générale de la Société était composée ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Stéphan Français	Président-directeur général	31 octobre 2022	AG statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2028

7.1.2.2 Evolution de la composition de la direction générale depuis le 1er janvier 2026

Aucune modification n'a été apportée à la direction générale depuis le 1^{er} janvier 2026.

7.2 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au président et/ou au conseil d'administration par les assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société du 16 mai 2024, du 19 décembre 2024, du 18 juillet 2025 et du 4 mars 2026.

Délégations données au président et au conseil d'administration par l'assemblée générale	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le CA / Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
1. Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (AGOE 16/05/2024, 15 ^{ème} résolution)	Montant des primes, réserves ou bénéfices.	16 juillet 2026	Néant.	Fixées par le conseil d'administration, étant précisé que la somme sera au moins égale à la valeur nominale de l'action à la date d'émission
2. Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (AGOE 16/05/2024, 16 ^{ème} résolution)	30 000 000 €	16 juillet 2026 (rendue caduque par la 2 ^{ème} résolution du 4 mars 2026)	Néant.	Fixées par le conseil d'administration, étant précisé que la somme sera au moins égale à la valeur nominale de l'action à la date d'émission
3. Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (AGOE 16/05/2024, 17 ^{ème} résolution)	30 000 000 €	16 juillet 2026 (rendue caduque par la 3 ^{ème} résolution du 4 mars 2026)	Néant.	Fixées par le conseil d'administration, étant précisé que la somme sera au moins égale à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché de cotation des dix dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote de 50%

Délégations données au président et au conseil d'administration par l'assemblée générale	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le CA / Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
<p>4. Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie de placement privé (AGOE 16/05/2024, 18^{ème} résolution)</p>	<p>30 000 000 € & limite de 20% du capital par an</p>	<p>16 juillet 2026 (rendue caduque par la 4^{ème} résolution du 4 mars 2026)</p>	<p>Néant</p>	<p>Fixées par le conseil d'administration, étant précisé que la somme sera au moins égale à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché de cotation des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote de 50%</p>

<p>5. Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs (AGOE 16/05/2024, 19^{ème} résolution)</p>	<p>30 000 000 €</p>	<p>16 novembre 2025 (rendue caduque par la onzième résolution du 18 juillet 2025)</p>	<p>02/01/2025 Conversion de 50 ORA en 1 388 888 actions 06/01/2025 Conversion de 255 ORA en 1 827 694 actions 07/01/2025 Conversion 60 ORA en 1 666 666 actions 13/01/2025 Conversion 60 ORA en 1 666 666 actions 21/01/2025 Conversion 150 OCA en 1 561 071 actions 28/01/2025 Conversion 318 ORA en 9 352 941 actions 06/02/2026 Conversion 40 ORA en 1 250 000 actions 17/02/2025 Conversion 50 ORA en 5 000 000 actions 26/02/2025 Conversion 70 ORA en 7 000 000 actions 03/03/25 Conversion 150 ORA en 1 153 846 actions 07/03/2025 Conversion 10 ORA en 999 999 actions 11/03/2025 Conversion 10 ORA en 999 999 actions 14/03/2025 Conversion 20 ORA en 2 500 000 actions 18/03/2025 Conversion 20 ORA en 2 500 000 actions 24/03/2025 Conversion 20 ORA en 3 333 331 actions 26/03/2025</p>	<p>Fixées par le conseil d'administration, étant précisé que la somme sera au moins égale à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché de cotation des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote de 50%</p>
--	---------------------	---	---	---

Délégations données au président et au conseil d'administration par l'assemblée générale	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le CA / Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
			Conversion 20 ORA en 3 333 331 actions 04/04/2025 Conversion 60 ORA en 8 901 092 actions 08/04/2025 Conversion 320 OCA en 14 974 102 actions 30/04/2025 Conversion 20 ORA en 5 000 000 actions 10/06/2025 Conversion 60 ORA en 14 999 999 actions 24/06/2025 Conversion 20 ORA en 5 000 000 actions 11/07/2025 Conversion 230 ORA en 115 000 000 actions 26/08/2025 Conversion 240 ORA en 120 000 000 actions 01/12/2025 Conversion 200 OCA en 53 065 789 actions	
6. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (AGOE 16/05/2024, 20 ^{ème} résolution)	15% de l'émission initiale	26 août 2025 (rendue caduque par la 12 ^{ème} résolution AGOE 18 juillet 2025)	Néant.	Mêmes conditions que l'augmentation de capital originelle.
7. Augmentation de capital par attribution gratuite d'actions (AGOE 26/06/2023, 13 ^{ème} résolution)	Limite de 10% du nombre d'actions composant le capital à la date d'attribution	26 août 2026 (rendue caduque par 22 ^{ème} résolution AGOE 16 mai 2024)	04/01/2024 Attribution de 270 539 actions gratuites (période d'acquisition 1 an : acquises le 04/01/2025)	Sans objet

Délégations données au président et au conseil d'administration par l'assemblée générale	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le CA / Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
8. Augmentation de capital par attribution gratuite d'actions (AGOE 16/05/2024, 22 ^{ème} résolution)	Limite de 10% du nombre d'actions composant le capital à la date d'attribution	16 juillet 2027	Néant.	Sans objet
9. Augmentation du capital de la Société au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise (AGOE 16/05/2024, 23 ^{ème} résolution)	1 000 €	16 juillet 2026 (rendue caduque par 14 ^{ème} résolution AGOE 18 juillet 2025)	Néant.	Conforme aux dispositions de l'article L.3332-20 du code du travail
10. Emission d'obligations remboursables en actions au profit d'une personne dénommée (AGOE 19/12/2024, 5 ^{ème} résolution)	7 000 OCA de 5 000 € de valeur nominale pouvant être remboursées en actions	19 février 2026	Néant.	Conversion des OCA selon le prix de conversion tel que défini dans le contrat conclu le 29 octobre 2024 : 105 % de la plus basse moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché de cotation sur un jour de bourse parmi les quinze séances de bourse précédant une demande de remboursement

Délégations données au président et au conseil d'administration par l'assemblée générale	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le CA / Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
<p>11. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs (AGOE 18/07/2025, 11^{ème} résolution)</p>	30 000 000 €	18 janvier 2027 (rendue caduque par la 5 ^{ème} résolution AGE 4 mars 2026)	<p>18/08/2025 Emission de 149 917 400 actions pour 1 499 174 euros</p> <p>04/09/2025 Emission de 100 000 000 actions pour 1 000 000 euros</p>	Fixées par le conseil d'administration, étant précisé que la somme sera au moins égale à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché de cotation des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote de 50%
<p>12. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise (AGOE 18/07/2025, 14^{ème} résolution)</p>	1 000€	18 septembre 2027 (rendue caduque par la 8 ^{ème} résolution AGE 4 mars 2026)	Néant	Conformément aux dispositions de l'article L.3332-20 du code du travail
<p>13. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (AGE 04/03/2026, 2^{ème} résolution)</p>	30 000 000€	4 mai 2028	Néant	Fixé par le conseil d'administration

Délégations données au président et au conseil d'administration par l'assemblée générale	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le CA / Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
<p>14. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (AGE 04/03/2026, 3^{ème} résolution)</p>	30 000 000€	4 mai 2028	Néant	Fixées par le conseil d'administration, étant précisé que la somme sera au moins égale à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché de cotation des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote de 50%
<p>15. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie de placement privé dans la limite de 30 % du capital (AGE 04/03/2026, 4^{ème} résolution)</p>	30 000 000€	4 mai 2028	Néant	Fixées par le conseil d'administration, étant précisé que la somme sera au moins égale à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché de cotation des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote de 50%

Délégations données au président et au conseil d'administration par l'assemblée générale	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le CA / Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
16. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs (AGE 04/03/2026, 5 ^{ème} résolution)	30 000 000€	4 septembre 2027	Néant	Fixées par le conseil d'administration, étant précisé que la somme sera au moins égale à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché de cotation des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote de 50%
17. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (AGE 04/03/2026, 6 ^{ème} résolution)	15% de l'émission initiale	4 mai 2028	Néant	Mêmes conditions que l'augmentation de capital originelle.
18. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise (AGE 04/03/2026, 8 ^{ème} résolution)	1 000€	4 mai 2028	Néant	Conformément aux dispositions de l'article L.3332-20 du code du travail

7.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

7.3.1 Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce sont décrites au chapitre 12 du présent rapport.

7.3.2 Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

Néant.

CHAPITRE 8 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », les opérations réalisées par les personnes visées à l'article 19 dudit règlement sont déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché.

Ces déclarations sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (<https://www.amf-france.org>).

A la connaissance de la Société, aucune opération n'a été réalisée sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATION AU CAPITAL

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages, de toute nature, versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 :

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux membres de la direction générale de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 est présentée ci-après :

Nom	Fonctions	2025			2024		
		Rémunération fixe due (en euros)	Rémunération variable due (en euros)	Avantages de toute nature dus (en euros)	Rémunération fixe due (en euros)	Rémunération variable due (en euros)	Avantages de toute nature dus (en euros)
Stéphan Français	Président directeur général	245 018	Néant	Néant	244 958	Néant	Néant
TOTAL		245 018	Néant	Néant	244 958	Néant	Néant

Tableau de synthèse de la rémunération de l'activité et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Une synthèse de la rémunération de l'activité et autres rémunérations attribuées aux administrateurs de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 est présentée ci-après :

Nom	Fonctions	2025		2024	
		Rémunération de l'activité (en euros)	Autres rémunérations (en euros)	Rémunération de l'activité (en euros)	Autres rémunérations (en euros)
Pierre Krasnovsky	Administrateur	Néant	112 516€	Néant	122 746 €
Mengqiu Zhu	Administrateur	Néant	67 101€	Néant	66 000 €
Alexander Rees-Evans	Administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL		Néant	179 617€	Néant	188 746€

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, lors de sa réunion du 14 octobre 2021, a décidé d'allouer à titre de rémunération de l'activité des administrateurs un montant global maximum de 10 000 euros aux administrateurs au titre de l'exercice qui s'achèvera le 31 décembre 2021 ainsi que pour chacun des exercices suivants, jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire. Elle a également donné au conseil d'administration tous pouvoirs pour répartir, la totalité ou une partie de cette somme, entre ses membres.

Le conseil d'administration en date du 30 avril 2026 a décidé de répartir l'enveloppe de rémunération de 10 000 € à égalité entre M. Stéphan Français et M. Mengqiu Zhu (5 000 € chacun).

9.1 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2025, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Stéphan Français <i>Président directeur général</i>	129 109 518	19,3	129 109 518	19,3
Pierre Krasnovsky <i>Administrateur (Démission au 18 juin 2025)</i>	25 000	0,004	25 000	0,004
Mengqiu Zhu <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
Alexander Rees-Evans <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
TOTAL	129 134 518	19,3	129 109 518	19,3

CHAPITRE 10 - MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

10.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaires

Fischbach, Girault et Associés

Représenté par Messieurs Frédéric Girault et Martin Fishbach.

Date de la première nomination : 15 décembre 2018

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2026.

10.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Grant Thornton

Représenté par Monsieur Laurent Bouby.

Date de la première nomination : 5 août 2021

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2024. Le renouvellement de ce mandat n'a pas été proposé à l'assemblée générale.

CHAPITRE 11 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous précisons que les fonctions des personnes concernées par les conventions décrites au présent paragraphe sont considérées à la date de signature des dites conventions.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat de services liant, directement ou indirectement, les mandataires sociaux à la Société.

11.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Néant

11.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025

Néant

11.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Convention de compte courant d'associé entre la Société et Stéphane Français :

Le 1^{er} janvier 2024, la Société a conclu une convention de compte courant d'associé avec Stéphane Français, son président-directeur général.

Au 31 décembre 2025, le montant de ce compte-courant est de 0 euros. Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice 2025 se sont élevés à 0 euros.

Ce compte-courant est remboursable en partie ou en totalité à tout moment sur demande du prêteur.

La Société dispose librement de l'intégralité des fonds prêtés.

11.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS

Néant.

11.5 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Néant.

CHAPITRE 12 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

* * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Dammarie-Les-Lys, le 30 avril 2026

Le conseil d'administration